

Mémoire pour le BAPE
Concernant le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville
Juin 2015

USUS FRUCTUS ABUSUS

**L'accaparement des droits de propriété superficielle
par les investisseurs de l'éolien.**

Par Wim Ammerlaan

Saint-Valentin (Québec)

Mon nom est Wim Ammerlaan et je suis agriculteur à Saint-Valentin. Depuis 1986 je gère notre ferme laitière avec mon épouse et tranquillement la relève s'installe avec nous.

En 2013 nous avons acheté une terre à Lacolle; l'accès à cette terre se trouve dans la Grande Ligne du Rang Double, alors nous éprouverons les conséquences quand le projet éolien de St.Cyprien-de-Napierville se réalisera l'année prochaine.

Nous avons prévu construire une maison de retraite sur cette propriété à l'adresse de Montée Richard de Lacolle. Une belle place tranquille avec une vue champêtre sur l'église de Saint-Bernard- de- Lacolle. Mais si les éoliennes de KSE seront érigées, nous nous trouverons dans la zone sonore de 35 Db et notre projet est directement menacé.

Alors, monsieur le Président, vous pouvez peut-être vous imaginer que nous ne sommes pas favorables à ce projet.

Pourtant, ces deux arguments personnels ne sont pas les sujets de mon mémoire.

J'aimerais ici partager mes grandes inquiétudes concernant le contrat signé entre le promoteur et l'agriculteur. Je connais très bien le contenu du contrat-type du projet éolien de Saint-Valentin et je sais que les mêmes conditions sont prévues dans les contrats que fait aujourd'hui signer KSE aux agriculteurs de Saint-Cyprien.

BAPE- projet éolien Saint-Cyprien-de-Napierville la documentation déposée par le promoteur DA29 Énergie Durables Kahnawà:ke inc.: "Clauses en lien avec le stockage d'énergie dans les contrats d'octroi d'option et dans les actes superficiaires, 22 mai 2015."

Ce genre de contrat d'option pour un projet éolien est une perte d'autonomie pour le cultivateur. Il ne peut plus prendre les décisions qui lui semblent nécessaires relativement à sa propre entreprise car le promoteur a un droit de regard sur les activités concernant l'ensemble de la superficie de la terre. Je pense à la construction des bâtiments, des plantations d'arbres et toutes sortes d'activités, même reliées à l'agriculture qui peuvent nuire au régime du vent.

Les agriculteurs perdent les droits de propriété superficielle, non seulement pour les emplacements nécessaires pour la construction des éoliennes prévues, mais sur l'ensemble des terres en sa possession .

Pour le projet éolien de Saint-Valentin, 1800 hectares environ étaient ainsi sous option; à Saint-Cyprien-de-Napierville on parle de plus de 1200 hectares.

Pendant la première partie du BAPE j'ai demandé combien d'hectares au Québec seraient sous option, autrement dit : sur combien d'hectares agricoles au Québec est-ce que les agriculteurs ont cédé leur droit de propriété superficielle aux compagnies éoliennes?

La réponse était une liste de 8 pages! Comment voulez-vous que je prenne des jours et des jours pour calculer tout cela?

BAPE pour le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville. Demande d'information de la Commission DQ12.1 CPTAQ; Réponse à la question du document DQ12 1 juin 2015

La CPTAQ devrait regarder le cumulatif de l'ensemble de tous ces projets et cesser de les traiter à la pièce. Aussi il y a la question de transport de courant. Seulement Hydro Québec peut nous répondre à la question combien d'hectares de terre sont sous option avec Hydro Québec car cela n'est pas la responsabilité de CPTAQ.

En effet je n'ai pas eu de réponse, mais ça doit être des milliers d'hectares! C'est un démembrement des droits de propriété et cela restreint énormément le développement agricole dans l'avenir!

Je vois un grand danger car ces contrats sont confidentiels et nous n'avons pas l'information globale.

Nous avons vécu personnellement la confusion absolue pendant le BAPE de Saint-Valentin quand nous avons découvert par hasard sur une carte du promoteur qu'une terre, achetée par nous en 2009, était sous option avec TransAlta sans que le vendeur nous ait mis au courant! Ça a duré plusieurs mois avant que l'erreur ne soit corrigée.

Pire est le fait que le promoteur peut vendre les droits de propriété superficielle!
Alors à qui appartiendront ces droits demain?

Aux puissances étrangères, comme c'est déjà le cas en Afrique, où la Chine et les pays du Moyen Orient contrôlent déjà des millions d'hectares de terres agricoles?

Qui sait?

À qui le droit de stockage d'énergie?

C'est quoi, le stockage d'énergie?

Le gaz naturel?

Le pétrole sale?

Les déchets nucléaires?

Le promoteur a bien beau à dire qu'il n'a pas l'intention d'utiliser ce droit de stockage d'énergie, mais alors pourquoi en faire mention explicite dans le contrat?

Beaucoup de questions que je n'ai pas pu poser car le registre pour prendre nos noms ce jeudi soir, le 21 mai ,était fermé à 20h00, une heure après le début de la soirée. J'avais patienté tout l'après-midi (quand j'aurai dû être dans nos champs!) pour poser mes deux premières questions, mais la session était finie avant que c'était mon tour. Et les vaches ne peuvent pas attendre...

Alors, monsieur le Président, je suis contre le projet éolien de KSE à Saint-Cyprien-de-Napierville car les meilleurs terres de Québec devraient rester destinées à la production agricole et surtout pas tomber droit après droit, entre les mains des promoteurs qui n'ont aucun intérêt pour l' agriculture d'ici!